

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie : S'unir pour grandir ensemble

*Le Collège de la Masso-Kinésithérapie:
Unite to Grow Together*

Pierre-Henri Ganchou

52, avenue de la République, 94700 Maisons-Alfort,
France

Encadré 1

Nom : Collège de la Masso-Kinésithérapie

Adresse du siège : 3, rue Lespagnol,
75020 Paris

Site Internet : www.college-mk.org

Adresse e-mail de contact : secretariat@college-mk.org

Objet ou mission :

- Analyser et d'améliorer les pratiques en masso-kinésithérapie pour développer la qualité, la sécurité des soins et la prévention.
- Élaborer des guides de bonnes pratiques et des recommandations destinées à la profession et d'en favoriser la diffusion.
- Apporter sa caution scientifique à des actions, travaux et publications.

Dans le cadre de son objet, le Collège de la Masso-Kinésithérapie peut avoir pour mission notamment, d'être interlocuteur des autorités publiques en matière de santé publique sur le plan scientifique, de collaborer avec les autres collèges de professionnels de santé.

À la demande, il peut émettre des avis scientifiques sur les coopérations interprofessionnelles.

Date de création : 29/11/2012

Nom du Président actuel : Sébastien Guérard

L'union fait la force, un adage qui sied mieux aux équipes de sport qu'aux professionnels de santé.

Chaque professionnel avait sa vision de la Masso-Kinésithérapie, correspondant à la racine de son engagement dans le métier. Certains avaient une vision très syndicale, voire partisane, du concept de collège.

D'autres y voyaient le moyen d'une forme d'hégémonie sur les destinées de nos consœurs et confrères. Comment le combattre ou en tirer avantage ?

D'autres enfin, probablement les plus nombreux et les plus déterminés, espéraient dans une union des forces et des ressources de notre profession, démontrant qu'elle était prête à s'émanciper de la tutelle médicale, fabriquer son propre savoir, établir ses propres référentiels.

Et malgré des divergences de vue, d'objectifs, de projets, tous ont décidé de s'unir. De défendre ensemble une vision ambitieuse du métier de kinésithérapeute, du savoir que nos consœurs et confrères ont développé malgré des freins importants : manque de moyens, absence de laboratoires de recherche, méthodologie mal maîtrisée, etc.

Cette vision, cette exigence est évidemment celle qui est règle dans ces pages depuis 200 numéros et nous sommes fiers d'être associés à ce bel anniversaire.

LE COPIL (NOVEMBRE 2010-NOVEMBRE 2012)

C'est l'abréviation qui fut utilisée pour raccourcir l'expression pourtant brève et précise de Comité de Pilotage. Dans le pays qui n'était pas encore la *Start up Nation*, la fascination pour le vocabulaire managérial faisait déjà des émules.

Réunies pour la première fois dans les locaux de la Haute Autorité de Santé (HAS) et sous son égide, sur un constat syndical de

MOTS CLÉS

Collège Professionnel

Formation

Pratique fondée sur la preuve

Recommandations de bonne pratique

Union

KEYWORDS

Professional College

Training

Evidence based practice

Guideline

Union

Adresse e-mail :
phganchou@gmail.com

Numéro Anniversaire les Partenaires se présentent

P-H Ganchou

difficultés à trouver un interlocuteur scientifique en masso-kinésithérapie, nombre de structures participèrent aux premières sessions du COPIL.

Parmi elles, des sociétés savantes en kinésithérapie, les syndicats représentatifs, les non-représentatifs, des centrales syndicales multi-professionnelles, le Conseil National de l'Ordre, etc. À travers mes yeux de jeune kiné, en découvrant dans le mailing liste la plupart des noms qui peuplaient mes livres d'étudiants, je me suis rendu à cette réunion sur mon 31, impressionné par la mission que l'AKTL (Association française des masseurs-Kinésithérapeutes pour la recherche et le Traitement des atteintes Lympho-veineuses) m'avait confiée de la représenter.

Je découvris que l'union de la profession que j'appelais de mes vœux n'était pas pour demain. . .

Les travaux pour élaborer les Statuts du futur Collège furent un travail éreintant pour qui ne connaissait pas la lutte politique. Chaque ligne écrite était âprement débattue. Beaucoup de craintes, de lutte de pouvoir que la plupart d'entre nous n'imaginaient pas, était à l'œuvre.

Cependant chacun pouvait apporter sa pierre à l'édifice, aucune voix n'était supérieure. Déjà les ressorts de la collégialité sourdaient parmi les dissensions. Et ces statuts, aussi imparfaits fussent-ils, furent le fruit d'un compromis. 20 membres fondateurs participèrent au COPIL : AFREK, AKTL, ALIZE, ARREP, CNKS, CNOMK, CNKP/KFP, CORAL-İKARE, FFMKR, GEMMSOR-SFRM, GKTS, GTKR, SFMKS, SFP, SFRE, SKR, SNMKR, Objectif Kiné, UNAKAM. La plupart sont toujours membres du CMK.

Ainsi naquit le Collège de la Masso-Kinésithérapie (CMK) le 29 novembre 2012.

LES MISSIONS

Le but premier du Collège est d'analyser et d'améliorer les pratiques en masso-kinésithérapie pour développer la qualité, la sécurité des soins et la prévention.

Pour réaliser cet objectif, il travaille à élaborer des guides de bonnes pratiques et des recommandations destinés à la profession et en favorise la diffusion.

Il apporte, enfin, sa caution scientifique à des actions scientifiques, travaux ou publications.

Dans le cadre de son objet, le Collège de la Masso-Kinésithérapie a pour mission d'être l'interlocuteur des autorités publiques en matière de santé publique sur le plan scientifique et de collaborer avec les autres collèges de professionnels de santé ou Conseils Nationaux Professionnels, comme les nomme le quatrième alinéa de l'article L. 4021-3 du Code de la santé publique, qui fixe leurs missions.

LES PREMIERS PAS

Un premier Bureau, que le COPIL dans les statuts a voulu pluraliste et paritaire des deux composantes, a été élu pour trois ans. Sylvain Celerier (SFRM-GEMMSOR) et Fanny Rusticoni (FFMKR) en ont assuré la présidence et vice-présidence (alternance des postes à mi-mandat). Hélène Colangeli-Hagege (ARREP) et Françoise Devaut (FFMKR) occupèrent les postes de Secrétaire Générale et Secrétaire Adjointe ; Stéphane Michel (UNSMKL) et Serge Bellaïche (GTKR)

Trésorier et Trésorier Adjoint. Éric Pastor, représentant le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (CNOMK) a été nommé 2^e Vice-Président, membre de droit. Le premier Bureau, en concertation avec le Conseil d'Administration (21 membres), a rédigé les documents nécessaires au bon fonctionnement de l'expertise au sein du CMK : le Règlement Intérieur, la Charte d'Éthique et de Déontologie, la Déclaration Publique d'Intérêt.

Les premiers dossiers venant de la HAS se sont multipliés et les structures membres ont été mises à contribution pour relayer les appels à candidature émis par le CMK. Les experts sélectionnés ont participé à de nombreuses évaluations de dispositifs (modalités du DPC, objets connectés en santé, etc.), mais aussi à des groupes de travail sur des thèmes variés et essentiels pour le quotidien de nos confrères comme la prise en charge du patient parkinsonien ou la réhabilitation rapide après chirurgie ambulatoire.

LE COLLOQUE (27 NOVEMBRE 2015)

La réunion de points de vue scientifiques pour produire un débat et l'émergence de convergences est la trame idéologique du CMK (Fig. 1). Le colloque paraissait donc être le moyen idéal pour tenter de réunir des angles différents sur des sujets de santé actuels et intéressants les masseurs-kinésithérapeutes. Trois thèmes, dans lesquels la plupart des sociétés savantes membres du CMK pouvaient se reconnaître, ont été choisis : la péri-natalité, la BPCO, l'arthrose.

Concomitamment à l'élaboration du contenu scientifique du Colloque, les différentes professions de santé créaient elles aussi leur collège. Il est apparu intéressant aux membres du



Figure 1. Jean-François Thébaut, Président du Haut Conseil du DPC au premier Colloque du CMK.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/11015324>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/11015324>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)